

Guide d'évaluation des risques



Coiffure

Ce guide a été réalisé par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et les Services de Santé au Travail de la région des Pays de la Loire.



pour une meilleure santé au travail

SMIS
Service Médical
Interentreprises
du Saumurois

Il comprend :

- *les principes de l'évaluation des risques,*
- *une méthode simple d'évaluation,*
- *la liste des unités de travail les plus fréquentes dans votre activité,*
- *un exemple de « grille » d'évaluation pour une unité de travail,*
- *quelques exemples de dangers et de mesures de prévention,*
- *une grille d'évaluation vierge à photocopier pour vous permettre de rédiger votre « document unique ».*

PRINCIPES

Le décret du 5 novembre 2001 impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un document unique (support papier ou informatique).

Il ne s'agit que d'une étape dans un processus global précisé par la loi du 31 décembre 1991.

Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect de quelques principes de base.

L'évaluation n'est pas une fin en soi

L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.

La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise

Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.

L'évaluation des risques est une démarche collective

Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche pour mieux prendre en compte la réalité du travail.

L'évaluation n'est pas une démarche éphémère

L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux, ...

Vocabulaire

Dommmage :

Lésion ou atteinte à la santé

Danger :

Cause capable de provoquer un dommage

Situation dangereuse :

Salarié en présence d'un danger

Risque :

Combinaison de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition des salariés à un danger

MÉTHODE



Faire l'inventaire

des unités de travail dans l'entreprise (postes, familles de postes, métiers ou lieux de travail...).

Identifier

les situations dangereuses liées à chaque unité de travail.

Estimer

pour chaque situation dangereuse :

La gravité des dommages potentiels

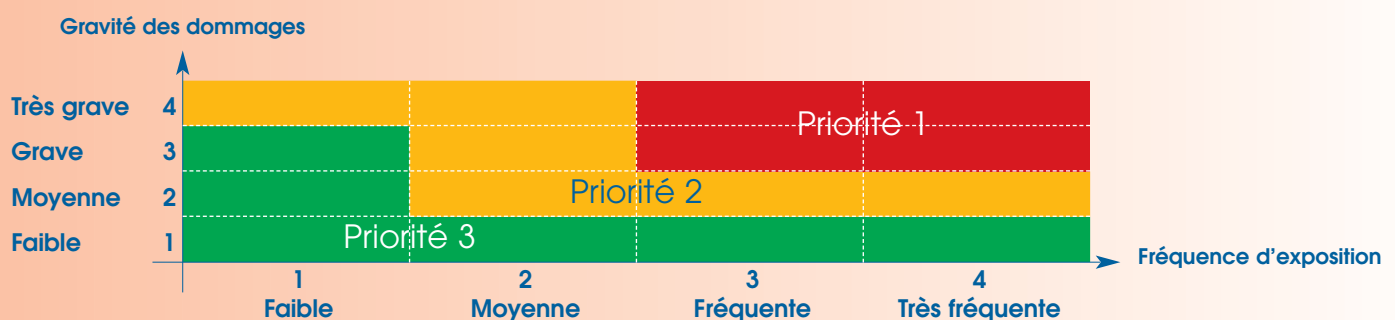
- | | |
|---------------|--|
| 1. Faible | Accident ou maladie sans arrêt de travail |
| 2. Moyenne | Accident ou maladie avec arrêt de travail |
| 3. Grave | Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle |
| 4. Très grave | Accident ou maladie mortel |

La fréquence d'exposition des salariés aux dangers

- | | |
|-------------------|---|
| 1. Faible | Exposition de l'ordre de une fois par an |
| 2. Moyenne | Exposition de l'ordre de une fois par mois |
| 3. Fréquente | Exposition de l'ordre de une fois par semaine |
| 4. Très fréquente | Exposition quotidienne ou permanente |

Hiérarchiser

les risques pour déterminer les priorités du plan d'actions :



Remarques

Pour démarrer votre réflexion, vous pouvez examiner les maladies, accidents et incidents survenus dans votre entreprise. Les échelles de gravité et de fréquence sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction de l'entreprise. La grille d'évaluation renseignée est proposée à titre d'exemple et ne peut, en aucun cas, remplacer votre document unique.

UNITÉS DE TRAVAIL

ET PRINCIPAUX RISQUES

Liste des unités de travail

Le salon de coiffure peut être réduit à une seule unité de travail.

Liste des principaux risques

<i>Risque chimique</i>	<i>page 6 à 7</i>
<i>Maladies professionnelles (MP)</i>	<i>page 7</i>
<i>Risques chimiques liés à la coiffure</i>	<i>page 8</i>
<i>Prévention des dermatoses professionnelles dans les métiers de la coiffure</i>	<i>page 9</i>
<i>Risque lié aux outils</i>	<i>page 10</i>
<i>Risque d'incendie et d'explosion</i>	<i>page 10</i>
<i>Risque lié à la manutention manuelle et aux gestes et postures</i>	<i>page 11</i>
<i>Risque routier</i>	<i>page 11</i>
<i>Risque lié à l'électricité</i>	<i>page 12</i>
<i>Risque lié à l'organisation du travail</i>	<i>page 12</i>
<i>Risque biologique ou d'allergie</i>	<i>page 13</i>
<i>Risques lié aux ambiances</i>	<i>page 14</i>
<i>Risque lié aux chutes d'objets</i>	<i>page 14</i>
<i>Risque de chute</i>	<i>page 15</i>

Pour en savoir +

Pour chaque famille de risques abordée dans ce guide, vous pouvez utilement consulter les brochures de l'Institut National de Recherche et de Sécurité sur le site inrs.fr ou vous les procurer en appelant le service documentation de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie au n° 02 51 72 84 08.

GRILLE D'ÉVALUATION



Unité de travail :

Salon de coiffure

Date :

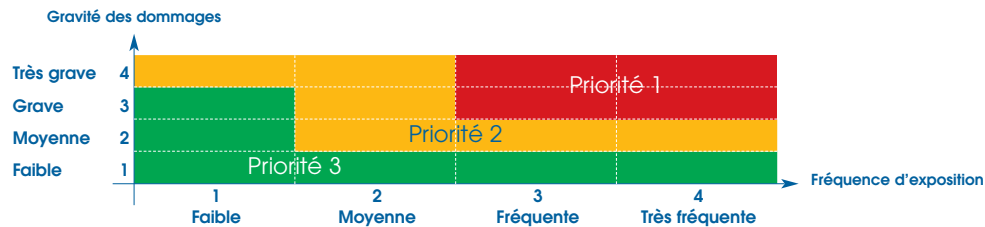
01/03/06

Rédacteurs :

P. DUPONT

Nbre de salariés :

2



Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risques		Niveaux priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Fréqu.		existantes	à proposer
Coloration des cheveux.	Irritation cutanée. Allergie respiratoire.	1	3	3	Utilisation de gants.	Changer de produit.
		3	2	2	Utilisation de gants.	Changer de produit.
Travail en ambiance chaude.	Déshydratation. Fatigue.	2	2	2	Création d'un courant d'air.	Installer un extracteur ou une climatisation.
Travail debout.	Mal de dos. Jambes lourdes.	2	4	2	Utilisation d'un siège pour le salarié.	Utiliser un siège « à pompe » pour la cliente.



EXEMPLE

C'est un risque immédiat (brûlure, irritation cutanée, rhinite, ...) ou différé (rhinite allergique, asthme, eczéma). Il peut en résulter des maladies professionnelles.

dangers et/ou situations dangereuses

Présence de produits étiquetés toxiques, nocifs, corrosifs, irritants.

x Produits d'entretien sol et linge

Présence de produits cosmétiques*

Pénétration des produits

x Par voie cutanée/muqueuse

- action corrosive de produits acides ou basiques par manipulation accidentelle
- par contact avec manches (*ciseaux, rasoirs, ...*) en nickel ou chrome
- par projection dans les yeux

* Les produits cosmétiques, bien que dispensés d'étiquetage, sont à l'origine de maladies professionnelles dermatologiques et respiratoires. Les agressions cutanées sont pluriquotidiennes. La prévention s'effectue avant et après le travail.

Exemples

mesures de prévention

S'informer :

- ✓ Se procurer les fiches de données de sécurité et les fiches « produits »
- ✓ se renseigner auprès du médecin du travail

Remplacer ce qui est dangereux par ce qui est moins dangereux :

- ✓ Pour les produits :
exemple : poudre de déco par granulés
- ✓ Pour le matériel et les modes opératoires
 - ne pas stocker des produits incompatibles entre eux
 - ne pas stocker dans un local chaud

Exemples d'autres mesures de préventions

- ✓ Port de protection individuelle comme des gants adaptés (*pointure et matière*)
 - vinyle (*attention perméabilité aux produits de permanente*) incompatibles entre eux
 - latex (*attention allergisant*)
 - nitrile pour le nettoyage
 - port de lunettes
- ✓ La touche d'essai pour les colorants peut être proposée aux salariés
- ✓ Privilégier :
 - les permanentes indirectes au biberon
 - les crèmes
 - les manches plastifiées

dangers et/ou situations dangereuses

x Par voie respiratoires

x Par ingestion accidentelle

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Rincer les yeux 15 minutes après aspersion
- ✓ Remplacer le produit
- ✓ Aérer le local (*remplacer 30 m³ d'air par heure et par occupant*)
- ✓ Porter un masque anti-poussières (*ne protège pas contre les gaz*)
- ✓ Étiqueter les produits reconditionnés
- ✓ Interdire de fumer et de manger dans le salon

Maladies professionnelles (MP)

Les produits cosmétiques sont à l'origine de maladies professionnelles dermatologiques et respiratoires qui sont reconnues par la Sécurité Sociale parmi une liste de 98 tableaux.

x MP n° 65 : lésions **eczématiformes** de mécanisme **allergique**
(5 cas par an dans la région)

x MP n° 66 : rhinites et asthmes professionnels
(2 à 3 cas par an dans la région)

x MP n° 15 : affections provoquées par les amines aromatiques
(1 cas par an dans la région)

D'autres maladies, ne figurant pas dans les 98 tableaux existants, pourront apparaître, les connaissances en toxicologie évoluant. Sont citées, ci-dessous, des maladies professionnelles qui n'ont pas été déclarées dans la région, mais qui peuvent survenir :

x MP n° 43 : affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères

x MP n° 49 : affections cutanées (*amines aliphatiques, alicycliques et les éthanolamines*)

x MP n° 49 bis : affections respiratoires (*amines aliphatiques et les éthanolamines*)

x MP n° 84 : affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel

x MP n° 15 bis : affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, ...

x MP n° 95 : affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex.

Famille	Constituants principaux	Constituants occasionnels
✓ Shampoings	- Eau - Tensioactifs - Antibactériens - Parfums - Sodium laureth sulfate - Propylèneglycol et/ou PEG	- Huiles végétales - Extraits végétaux - Colorants (pigments-dérivés aminés aromatiques)
✓ Lotions	- Eau - Alcool - Tensioactifs - Antibactériens - Acides aminés - Parfum	- Ethers de glycol - Ethanolamine - Camphre - Huiles végétales et minérales
✓ Décolorants	- Eau oxygénée - Ammoniaque - Persulfates (de sodium et potassium)	- Isopropanol - Sodium laureth sulfate - Alcool
✓ Colorants	- Toluylène diamine - Paraphénylène diamine - Aminophénol - Résorcinol ** - Agents antibactériens - Cocamidopropylbétaine - Alcool - Sodium laureth sulfate - Parfum - Surfactant	- Naphtaline
✓ Permanentes	- Thioglycolate - Glycérilmono-thioglycolate - Silicone - Surfactant	- Ethers de glycol (dont PEG) - Antibactériens - Protéines animales - Parfum - Eau oxygénée
✓ Produits de coiffage	- Ethers de glycol (dont PEG) - Polyvynilpyrrolidone - Polyquaternium - Eau - Alcool - Silicone	- Camphre - Menthol - Acides aminés - Aminométhylpropanol - Antibactériens

Risques principaux

Dermites d'irritation
Dermatoses allergiques

MP 43/65/84

Dermatoses allergiques

MP 49/65/84

Dermites d'irritation
Dermatoses allergiques
Asthmes

MP 65/66

Dermites d'irritation
Dermatoses allergiques
Asthmes

MP 15/15bis/49/49 bis/65/66

Dermites d'irritation
Dermatoses allergiques

MP 65

Dermites d'irritation
Dermatoses allergiques

Prévention des dermatoses professionnelles dans les métiers de la coiffure

N'appliquer ces mesures de prévention que sur une peau saine.

Si lésion, faire des soins appropriés afin d'obtenir la guérison avant application des mesures de prévention.

x Lavage des mains

- À la maison : - utiliser un savon surgras qui est peu agressif, de PH neutre et qui contient des corps gras renforçant le film naturel de la peau
- Au travail :
 - utiliser ce même savon surgras (*Dove, Rogé Cavaillès ou autre fournisseur**) avec un produit de qualité équivalente.
 - ne pas utiliser de shampoing qui entraîne des irritations, un dessèchement
 - éviter les changements de température de l'eau ni trop chaude, ni trop froide.

x Séchage des mains

Sans frotter trop, avec une serviette sèche.

x Crème de protection

- avant le travail : même en cas de port de gants (*taktosan (labo Stockhausen), Blick 1000 (labo Laphi) ou autre fournisseur**) avec un produit de qualité équivalente.
- pendant le travail : en remettre toutes les 2 heures environ.

x Gants

- à votre pointure
- propres et secs à l'intérieur
- privilégier les gants adaptés au type de produits (*la perméabilité suivant les modèles est différente : questionner le fournisseur*)
- matières vinyle, nitrile, polyéthylène, latex (*attention allergisant, risque de maladies professionnelles*)

La première prévention est d'utiliser le produit le moins agressif possible.

x Instruments

Du fait de la présence des allergies au nickel, il faut privilégier les manches plastifiés (*ciseaux, rasoirs, ...*).

Ne pas porter pendant le travail de bijoux fantaisie (*bagues, bracelets*), à cause du risque d'allergie au nickel.

x Après le travail

Utiliser des crèmes régénératrices (*Stoko Vitan (labo stokhausen), Neutrogena mains, Aderma, Ichtyane, ... liste non exhaustive**)

* Liste des fournisseurs non limitative donnée à titre d'exemple.

C'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, ...) d'un outil ou de maladie professionnelle.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation d'outils coupants (*ciseaux, rasoirs*) et portatifs (*sèche-cheveux, tondeuses*) non adaptés
- ✗ Risque de tendinites avec *sèche-cheveux* trop lourds
- ✗ Risque de coupures lors de l'affûtage et l'affilage d'outils coupants
- ✗ Manque de place pour poser les outils et les utiliser
- ✗ Environnement inadapté aux outils.

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Adapter l'outil à l'utilisateur, exemples :
 - outils pour gaucher
 - poids le plus léger possible
 - diamètre de manche adapté à la main ...
- ✓ Choisir un outil léger ou équiper le poste de travail d'un équilibreur de suspension
- ✓ Prévoir des outils jetables
- ✓ Utiliser un conteneur pour jeter les lames
- ✓ Prévoir 80 cm autour de chaque siège client (*et également la place du siège de coupe*)
- ✓ Prévoir desserte pour outils
- ✓ Former les salariés

C'est un risque grave de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ **Présence, dans l'entreprise, de produits inflammables** (*bombes avec « propulseur » inflammable, cartons d'emballage, cheveux*)
- ✗ **Présence de sources de points chauds** (*électricité, étincelles, flamme*)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Éviter l'emploi de produits combustibles
- ✓ Utiliser des bombes avec des propulseurs ininflammables
- ✓ Installer un ou des extincteurs
- ✓ Former à leur utilisation et les vérifier annuellement
- ✓ Interdire de fumer

lié à la manutention manuelle et aux gestes et postures

Ce sont des risques de gestes répétitifs et de mauvaises postures inappropriées pouvant provoquer, à la longue, des maladies professionnelles.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Gestes répétitifs mouvement du coude, des poignets et des doigts (*brushing, crêpage, coupe par ciseaux ou tondeuse, ...*)
- ✗ Postures contraignantes pour la colonne vertébrale et les articulations des membres supérieurs
- ✗ Surélévation prolongée des bras
- ✗ Travail uniquement debout (*à l'origine de pathologies veineuses*)
- ✗ Manutention de charges lourdes ou encombrantes
 - cartons de produits
 - valise pour le travail à domicile (*casques, lave-tête, ...*)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Voir les mesures préconisées sur le risque lié aux outils
- ✓ Prévoir des sièges de travail et un espace suffisant autour du siège client
- ✓ Prévoir un siège client réglable (*hauteur, ...*)
- ✓ Prévoir des postes de travail variant les gestes pour donner aux muscles et tendons le temps de se reposer (*polyvalence*)
- ✓ Réduire le poids unitaire ou le volume
- ✓ Utiliser du matériel léger et adapté (*valise à roulettes*)
- ✓ Former à la manutention

routier

C'est un risque de blessure résultant d'un accident de circulation à l'extérieur de l'entreprise.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Coiffure à domicile

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Respecter le code de la route
- ✓ Entretien et aménagement le véhicule
- ✓ Ne pas téléphoner en voiture

Le RISQUE

lié à l'électricité

C'est un risque de brûlure ou d'électrisation consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Conducteur nu sous tension accessible :
 - câbles détériorés
 - prises défectueuses
- ✗ Mise sous tension accidentelle de l'enveloppe d'un matériel (*sèche-cheveux, séchoirs*)
 - défaut de mise à la terre
 - projection d'eau sur du matériel électrique

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Vérifier annuellement les installations électriques
- ✓ Réaliser les travaux indiqués par la personne qui a contrôlé
- ✓ Acheter du matériel électrique double isolation avec un indice de protection contre les projections d'eau IP3

Le RISQUE

lié à l'organisation du travail

Il est reconnu que l'organisation du travail a des conséquences sur l'état physique et mental du salarié. Cela conduit à des accidents du travail ou des maladies professionnelles.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Travail tard le soir ou tôt le matin
- ✗ Travail en flux tendu (*travail en journée continue de plus de huit heures sans pause*)
- ✗ Prises de rendez-vous inappropriés
- ✗ Stress généré par l'organisation
- ✗ Contact avec de la clientèle violente
- ✗ Agressions

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Organiser un planning tenant compte du temps réel de travail
- ✓ Organiser une alternance des tâches (polyvalence)
- ✓ Reconnaître le travail bien fait
- ✓ Former les salariés

C'est un risque d'infection lié à l'exposition à des agents biologiques et un risque sanitaire lié au non respect des règles d'hygiène élémentaire.

dangers et/ou situations dangereuses

x Risque infectieux et parasitaire du fait de la clientèle

- parasites du cuir chevelu (*gale, pou*)
- mycoses (*teigne*)
- impétigo, sycosis de la barbe
- saignement après coupure

x Risques du fait de la pratique

- surinfections locales (*petites plaies avec inclusion de cheveux, dermatoses*)
- mycoses (*macération dans les gants, humidité de la peau*)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Désinfection des outils
 - lingettes imprégnées d'un désinfectant
 - eau de javel
 - désinfectants de contact
- ✓ Stériliser les outils
- ✓ Vaccinations à jour (*tétanos*)
- ✓ Disposer d'une trousse à pharmacie
- ✓ Linges changés et propres pour chaque client
- ✓ Se laver les mains entre chaque client
- ✓ Se laver les mains après passage au WC ou avant les repas
- ✓ Ne pas utiliser le shampoing pour se laver les mains
- ✓ Mettre à disposition des vêtements de travail entretenus
- ✓ Interdire de manger sur le lieu de travail
- ✓ À défaut, mettre à disposition un local et du matériel adaptés

Les ambiances sonores, thermiques et lumineuses concourent à la détérioration des conditions de travail et sont des facteurs aggravant des autres risques.

dangers et/ou situations dangereuses

x Exposition au bruit

Bruit des appareils, de la conversation, de la sono d'ambiance

x Inconfort thermique

- courant d'air
- travail :
 - . en ambiance chaude
 - . en ambiance humide

x Inconfort lumineux

- défaut d'éclairage (*risque d'accident*)
- éclairage éblouissant (*lampe nue, soleil, plan de travail brillant, spots, reflets, ...*)
- éclairage inapproprié (*qualité du travail en questions et postures inadaptées*)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Acheter les matériels les plus silencieux
- ✓ Traiter les salons avec matériaux absorbants pour diminuer le bruit
- ✓ Contrôler la puissance de la sonorisation
- ✓ Installer une ventilation mécanique contrôlée
- ✓ Installer une climatisation (*attention à la qualité de l'air recyclé et au bon entretien des installations*)
- ✓ Installer l'éclairage par un professionnel avec un bon rendu des couleurs et une température chaude
- ✓ Assurer 500 lux au poste de travail coiffage
- ✓ Assurer 1 000 lux pour la « couleur »

C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur.

dangers et/ou situations dangereuses

- x Objets stockés en hauteur (*étagères, dessus d'armoires*)
- x Étagères instables

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Organiser les stockages (*emplacements réservés, respect des charges maximales*)
- ✓ Fixer les étagères
- ✓ Prévoir des accès suffisamment larges
- ✓ Limiter les hauteurs de stockage

C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou de heurts.

dangers et/ou situations dangereuses

x Chutes de plain-pied

- sol glissant, encombré
- sol défectueux
- lieux mal éclairés

x Chutes de hauteur

- présence d'escaliers
- accès à des parties hautes
- utilisation d'escabeaux
- utilisation de moyens inadaptés (*siège de coupe*)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Entretien et dégager les sols
- ✓ Dégager et éclairer les locaux
- ✓ Porter des chaussures adaptées
- ✓ Mettre en place des mains courantes
- ✓ Utiliser des moyens d'accès adaptés et en bon état

GRILLE D'ÉVALUATION

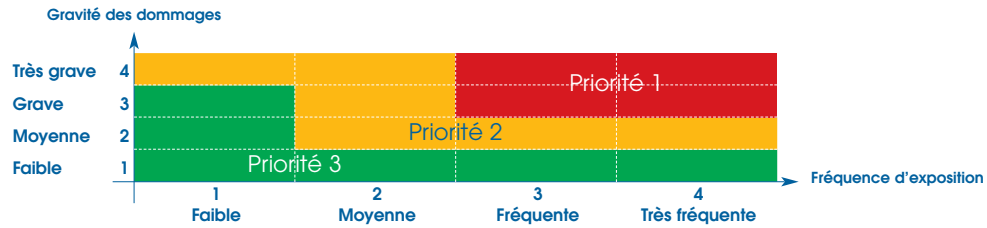


Unité de travail :

Date :


Rédacteurs :

Nbre de salariés :



Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risques		Niveaux priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Fréqu.		existantes	à proposer

CRAM DES PAYS DE LA LOIRE
2, place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9
www.cram-pl.fr

 Téléphone 02 51 72 84 00
Télécopie 02 51 82 31 62